



NOTE

Objet : Groupe de travail Loire-Bretagne plantes envahissantes : compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2005 : version 1

Auteur(s) : Lucien MAMAN, Morgane LE BRETON

Destinataire(s) : membres du groupe de travail, délégations de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, Philippe Auclerc et David Méheust

Ordre du jour – Sommaire

1	Validation du compte-rendu du 24 mai 2005.....	2
2	Restitution des études pilotées par l'Equipe du Plan Loire en 2005	2
3	Questionnement et décisions sur la fiche d'inventaire 2005.	2
3.1	Rappel du contexte.....	2
3.2	Echanges, discussion.....	2
3.3	Conclusion :	3
4	Premier bilan des démarches 2005 des groupes régionaux.....	3
4.1	Pays de la Loire.....	3
4.1.1	Commission scientifique	3
4.1.2	Commission gestion-intervention.....	3
4.1.3	Commission communication/formation/réglementation	4
4.2	Région Centre	4
4.2.1	Notice d'adaptation du guide des Pays de la Loire à la région Centre.....	4
4.2.2	Intervention du SRPV.....	5
4.2.3	L'Indre-et-Loire.....	5
4.2.4	Le Loir-et-Cher.....	5
4.3	Région Auvergne	6
4.3.1	Principales actions 2004-2005.....	6
4.4	Limousin	7
4.4.1	Contexte en Limousin.....	7
4.5	Problèmes posés par le fonctionnement de ces groupes de travail, en 2006.	7
5	Points divers	8
5.1	Informations diverses d'Alain Dutartre.....	8
5.2	Edition et diffusion du cédérom de la journée technique du 27 novembre 2003	8
6	Restitution des travaux du groupe "bassin" et programme 2006	8
6.1	Communication du groupe de travail "bassin" : un 4-pages	8
6.2	Etudes, stages et prestations 2006.....	8
6.2.1	Prestations :	8
6.2.2	Stage :	9

Participants

A. Reich (CBN du Bassin Parisien, délégation Centre), G. Ricou (fédération de pêche d'Indre-et-Loire), I. Parot (fédération de pêche du Loir-et-Cher), G. Labidoire (CREN Limousin), E. Gentil (CPIE Monts du Pilat), X. Metay (CORELA), agence de l'eau Loire-Bretagne : D. Quinton (délégation Anjou-Maine), N. Lerat, F. Hervochon, (délégation Ouest Atlantique), F. Nioche-Seigneuret, L. Vienne (Dir. Espaces Ruraux), D. Méheust (DEP), M. Le Breton, L. Maman (équipe plan Loire).

Excusés

L. Anras (Forum des Marais Atlantiques), A. Dutartre (CEMAGREF de Bordeaux), G. Delaunay (parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine), P. Antonetti (CBN du Massif Central), F. Olivereau (SNPQV, DIREN Centre), C. Bertrand (Région Centre), E. Lambert (CEREA, Université Catholique de l'Ouest à Angers), J. Haury (Agrocampus, INRA de Rennes), P. Mossant, J. Saillard (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne), A. Munoz (agence de l'eau Loire-Bretagne, délégation Centre Loire), D. Maupas (DEP), P. Auclerc (la Loire et ses terroirs), F. Breton (CREN Centre), R. Matrat (DIREN Pays de la Loire).

1 Validation du compte-rendu du 24 mai 2005.

Le compte-rendu est approuvé.

2 Restitution des études pilotées par l'Equipe du Plan Loire en 2005

Chacun se référera au contenu des études et aux présentations de ce jour, par Morgane Lebreton et David Méheust. Un cédérom est en cours de diffusion, incluant leurs présentations.

3 Questionnement et décisions sur la fiche d'inventaire 2005

3.1 Rappel du contexte

La fiche d'inventaire et de retours d'expériences sur la gestion des plantes envahissantes a été élaborée et testée en 2004 avec les acteurs de la région Auvergne.

Toutefois, au cours de la réunion du groupe de travail/ Auvergne du 8 juin 2005, il apparaît que **personne n'a encore utilisé cette fiche**. Depuis, cet outil a été sensiblement amélioré, dans le cadre du stage de Morgane Le Breton (2005), par davantage de précisions, à la demande des partenaires de la région Centre.

Après discussion, avec Alain Dutartre, le groupe de travail/ Centre du 8 novembre 2005, a décidé que cette **fiche serait maintenue et proposée à tous les acteurs**, en leur conseillant, notamment, de remplir le maximum de rubriques, même si tout n'est pas complété.

En outre, pour définir le site, dans la fiche, il a été acté que les données pouvaient être recueillies sur plus de 200 m linéaires, ou sur un site présentant une certaine unité morpho-écologique, type un étang, un bief,...

3.2 Echanges, discussion

Ariane Reich : l'idéal pour le CBNBPc c'est d'avoir une fiche rive droite et une fiche rive gauche pour les cours d'eau et une fiche par commune, car le CBNBPc travaille ainsi.

Eric Gentil : pour l'instant, il n'y a aucune remontée des fiches, de la part des acteurs et ils définissent des secteurs plus vastes que ce qui est imposé par la fiche ; exemple : zone amont et zone aval. Mais l'idée est d'avoir une veille active pour suivre cela avec eux.

Lucien Maman : est-ce qu'il ne serait pas plus facile d'avoir une fiche plus simplifiée ?

Françoise Nioche-Seigneuret : est-ce que les acteurs de terrain trouvent un intérêt à remplir ces fiches ? Il faudrait les contraindre à rendre les fiches à une date donnée... ou de manière contractuelle (Lucien Maman)

Xavier Métay : dans les Pays de la Loire, il est demandé aux acteurs de rendre la fiche pour décembre, mais généralement c'est plutôt en février-mars qu'elles sont rendues.

Les Conseils Généraux vont bientôt rendre obligatoire les fiches dans les dossiers pour les demandes de subventions. A partir de 2006, une cartographie sera réalisée par département et des statistiques établies sur l'évolution des populations,... afin que les structures locales puissent voir à quoi servent les données qu'ils récoltent. Mais, les acteurs sont plus intéressés par les suivis de chantiers.

Le logiciel du forum des marais atlantiques, pour la saisie des fiches d'inventaire a été distribué pour être testé. De nombreux problèmes ont été soulevés. Donc, il n'est pas encore opérationnel, mais le sera en 2006. Il est adapté pour des linéaires des cours d'eau. Il ne permet donc pas de prendre en compte les espèces les plus terrestres, ce qui nécessitera encore une adaptation en dehors de l'ouest du bassin.

Grégoire Ricou : en Indre-et-Loire, il y a peu de techniciens de rivière, il conviendrait dans un premier temps de savoir où le CBNBPC prospecte afin de ne pas faire double emploi.

Ariane Reich : les études spécifiques " plantes envahissantes " concernent les cours de la Loire et du Cher. Dans les départements du Cher et d'Indre-et-Loire, il reste beaucoup à faire en dehors des vals de Loire et du Cher. Dans l'Indre de nombreuses prospections ont déjà été réalisées.

Les fiches doivent servir à établir un état des lieux. Le premier travail c'est d'arriver à remplir les fiches pour avoir des informations sur les zones non encore prospectées.

Eric Gentil : dans le département de la Loire, il existe un intranet pour les techniciens de rivière au niveau de la cellule ASTER du Conseil Général. Il y a des similitudes entre les informations récoltées par les techniciens et celles demandées dans la fiche d'inventaire. Le problème c'est que les acteurs de terrain veulent des solutions et qu'en retour on leur demande de faire un diagnostic. Il faut donc un échange "donnant-donnant" avec eux pour que cela fonctionne (Lucien Maman).

Guy Labidoire : ce qui est efficace c'est d'aller à la pêche aux informations. Dans le Limousin, c'est le CREN qui fait la démarche d'aller vers les acteurs de terrain pour avoir l'information.

La fiche est généralement bien perçue, mais il ne faut pas trop l'alourdir.

3.3 Conclusion :

On maintient la fiche, version 2005, pour qu'elle soit conditionnée aux dossiers de demande d'intervention. Chaque partenaire devra faire en sorte qu'elle soit remplie le mieux possible, même si toutes les rubriques ne le sont pas, plutôt par commune et par site évalué par l'opérateur de terrain.

4 Premier bilan des démarches 2005 des groupes régionaux

4.1 Pays de la Loire

Le comité des Pays de la Loire est désormais divisé en trois commissions qui se réunissent 2 fois/an.

4.1.1 Commission scientifique

Pour ce qui est des réponses aux différentes sollicitations que nous recevons de plus en plus souvent, une réponse type a été mise en place. Elle demande un délai de réponse de 3 à 4 semaines. Ce délai permettra de consulter un réseau d'experts défini à l'avance et d'apporter une réponse construite dans les temps. Par exemple, cette commission a été dernièrement questionnée par un gestionnaire sur la technique du bâchage.

Elle travaillera en 2006 sur la valorisation des mémoires réalisés en Pays de la Loire et au niveau du bassin Loire-Bretagne. L'idée est d'aboutir à des travaux de synthèse.

Un vacataire a travaillé sur le compostage de la jussie en août 2005, les résultats seront bientôt disponibles sur les sites Internet de la DIREN, du FMA et du CORELA et la synthèse intégrée au Guide Technique.

4.1.2 Commission gestion-intervention

Le travail concerne la création d'outils pour le suivi des sites et pour établir un dossier d'intervention plus détaillé, avec la proposition d'un cahier des charges pour la consultation des entreprises qui réaliseront les travaux. Ce cahier des charges devra à terme être intégré dans la réactualisation du guide technique, qui doit intervenir au plus tard fin 2006.

La structuration du réseau d'acteurs est en cours, notamment dans la Sarthe et en Loire-Atlantique avec la recherche d'une tête de réseau : concertation entre le Conseil Général et la fédération de pêche.

La fiche de suivi de chantier est en cours de finalisation ; cette fiche va permettre de faire remonter les informations sur les retours d'expériences de travaux et de réaliser la synthèse annuelle des chantiers qui sera intégrée tous les ans dans le Guide Technique.

4.1.3 Commission communication/formation/réglementation

Formation

Une session de formation sur deux jours a eu lieu à Nantes (18 et 19 octobre) et a réuni une trentaine de personnes. Plusieurs modules de formation ont été organisés : reconnaissance des espèces, gestion, sortie terrain, ...

Réglementation, vente des plantes

Un courrier **va être** envoyé à tous les conseils généraux et régionaux sur la vente des plantes envahissantes. L'objectif était de les informer et de recueillir les démarches déjà entreprises dans ce sens : une vingtaine de courriers ont déjà été récupérés, au 24 novembre.

Sollicitation du Pays de grande Sologne

Suite aux journées organisées en Sologne avec la fédération de pêche du Loir-et-Cher et Alain Dutartre, le "comité des Pays de la Loire pour la gestion des plantes exotiques envahissantes", via Roland Matrat, a reçu une sollicitation du Pays de grande Sologne pour organiser une rencontre (cf. extrait du courrier électronique ci-dessous).

Sur le principe, le comité trouve cet échange intéressant et possible, mais cela risque d'être un peu lourd, et un avis est demandé à notre groupe de travail "bassin", en liaison avec le groupe de travail régional Centre.

Roland Matrat a envoyé une réponse d'attente aux demandeurs, sachant que le comité des Pays de la Loire ne pense pas cela possible avant février 2006.

Cette demande sera discutée lors de la prochaine réunion du comité à Nantes, le 13 décembre prochain.

Extrait de la demande du Pays de grande Sologne à Roland Matrat :

- "- rencontrer les élus, les propriétaires, les instances territoriales pour qu'ils puissent nous parler de leur démarche, comment la concertation ... mise en place,*
- les méthodes de lutte qui ont été mise en oeuvre : ... qui marchent, ... qui ne marchent pas, il y a-t-il des méthodes spécifiques selon le milieu d'intervention? quels sont les premiers résultats ? quelle position vis-à-vis des produits chimique?.*
- pour l'arrachage, comment est il pratiqué ?*
- comment se pratique le suivi des Jussies une fois la période d'arrachage - ou autre procédé d'élimination- est terminée ? existe-t-il un groupe de suivi ou autre ?*
- comment sont valorisés les déchets de Jussies ?*
- une campagne d'information et de sensibilisation du grand public a-t-elle été menée ?*
- quelles sont les formations mises en place, à qui s'adressent-elle ?*
- quels sont les coûts de ces opérations (chantiers + suivi) ? quand les travaux ont-ils débuté ? qui pilote les opérations? quels sont les maîtres d'ouvrage?*
- qui sont les co-financeurs de cette campagne de lutte ? Quelle perspective à court et moyen termes ? "*

Remarque personnelle Lucien Maman : Comme on peut le constater, ce sont toutes de bonnes questions, qui embrassent largement tous nos champs de travail, depuis la création des comités ; celui des Pays de la Loire aura la possibilité d'y répondre en partie mais, tout cela ne sera pas résolu en un tour de main.

C'est pourquoi, le groupe de travail "Loire-Bretagne plantes envahissantes", réuni ce 24 novembre 2005 à l'agence de l'eau Loire-Bretagne, à Orléans, soutient la démarche du "comité des Pays de la Loire", dans le même esprit, c'est-à-dire à la fois répondre positivement à cette demande, et faire en sorte que cet échange soit possible, donc pas trop lourd à organiser et à gérer : un ou plusieurs membres du groupe de travail bassin et/ou Centre pouvant apporter leur appui pour cela, si besoin.

Il reste à définir, avec le "comité des Pays de la Loire", une date et surtout des modalités de mise en oeuvre à la mesure des moyens disponibles (*pm : la réunion a eu lieu le 16 mars 2006 à Nantes, L. Maman, 6/04/06*).

4.2 Région Centre

4.2.1 Notice d'adaptation du guide des Pays de la Loire à la région Centre

Une notice sous forme d'un document de 4-pages est en cours d'élaboration, au sein du groupe de travail régional "Centre" pour adapter le guide de gestion des plantes exotiques envahissantes des Pays de la Loire, à la région Centre. Elle sera distribuée en même temps que le guide, qui va être réédité à cet effet.

4.2.2 Intervention du SRPV

Grégoire Ricou est en contact régulier avec le SRPV de la région Centre. Il a demandé à ce service s'il pourrait intervenir au cours de la prochaine réunion du groupe de travail "plantes envahissantes/ région Centre". Avec leur accord, le SRPV sera donc invité à la prochaine réunion, courant du 1^{er} trimestre, pour évoquer, notamment, les problèmes posés par l'ambrosie et les traitements chimiques.

4.2.3 L'Indre-et-Loire

4.2.3.1 **Situation sur le bassin versant de la Claise en Indre-et-Loire (Grégoire Ricou)**

C'est la communauté de communes Touraine du sud qui est le maître d'ouvrage des opérations de gestion des jussies sur la Claise en Indre-et-Loire, c'est-à-dire de l'arrachage manuel sur environ 8 km du cours d'eau. La collectivité est intervenue avec un financement du Conseil Général et prévoit d'autres chantiers pour 2006.

En amont, les stations sont beaucoup plus étendues, l'arrachage manuel ne semble pas pertinent.

L'entreprise Fougère est intervenue : c'est une entreprise de Charente-Maritime, spécialisée dans ce type de travaux de gestion des plantes envahissantes, elle intervient déjà sur le Don et en Sologne.

4.2.3.2 **Annexes hydrauliques de la Loire, de la Vienne et de l'Indre**

Sur les annexes hydrauliques de la Loire, de la Vienne et de l'Indre, des opérations d'arrachage manuel ont eu lieu, depuis 2003, puis à partir de 2005, des opérations d'arrachage mécanique sont également menées.

Cette année les surfaces envahies ont augmenté, sans doute à cause de la baisse du niveau de la Loire.

Entre juin 2004 et juin 2005, pour une même surface, la **quantité arrachée en 2005 est 5 fois supérieure à celle arrachée en 2004.**

Il y a, semble-t-il, un seuil de superficie que l'on n'arrive pas à faire diminuer.

Les moyens sont moins importants après la première année d'intervention, mais il faut revenir ensuite.

Question sur le financement de ces opérations?

Ces opérations, mises en oeuvre depuis 2003, font l'objet d'un financement à 30% du Conseil Général d'Indre-et-Loire et à 20% de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (au titre de travaux isolés).

4.2.3.3 **Document d'objectifs Natura 2000 sur la Loire en Indre-et-Loire**

A l'initiative de la fédération de pêche, une fiche proposant les interventions pour l'arrachage des jussies a été rajoutée dans le document d'objectifs Natura 2000 (rédigé par le bureau d'étude "Biotope").

4.2.4 Le Loir-et-Cher

4.2.4.1 **Traitement à la vapeur**

Environnement vie 41 (entreprise d'insertion) a posé des questions sur le traitement à la vapeur (Waipuna) ; par ailleurs, Lucien Maman a transmis récemment, depuis la DIREN Centre (Fabien Pasquet), aux membres du groupe de travail "bassin" des informations des USA et de Grande-Bretagne, sur l'utilisation de ce traitement ; pour mémoire :

"Ci-joint deux pages web à propos du Waipuna...

Vous noterez que bien qu'à base d'extraits de maïs et de sucre de noix de coco (?) ce produit (la mousse) est toxique pour les poissons au-delà de certaines concentration (3 mg/L) et qu'il peut irriter les yeux. Il est dégradé par les organismes du sol en moins de 28 jours, et le département de réglementation des produits phytosanitaires de Californie ne l'a pas classé comme pesticide, ainsi que l'US EPA (...objectivité de ces structures ?). Les effets de cette mousse "organique" probablement mineurs sur l'environnement, n'ont cependant pas été suffisamment étudiés (dixit le site tncweeds). Le coût d'utilisation de ce produit est apparemment plus élevé. Le système est grand consommateur d'eau et n'est utilisable qu'à proximité de chemins carrossables (transport de la citerne). De plus le traitement des plantes avec des racines en profondeurs ou étendues nécessite plusieurs passages. Mais il semble être plus efficace que le glyphosate (site pan-uk, premier paragraphe).

<http://www.pan-uk.org/pestnews/pn28/pn28p6a.htm>

<http://tncweeds.ucdavis.edu/tools/hotfoam.html> "

C'est un procédé qui mérite d'être testé dans différentes conditions. En accord avec la DIREN Centre, Lucien Maman va proposer aux services gestionnaires du domaine public fluvial de la Loire et ses principaux affluents

(SMN et DDE), de le mettre en œuvre en 2006 sur plusieurs sites, dans le cadre du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature.

4.2.4.2 Travaux de la DDE du Loir-et-Cher

La DDE du Loir-et-Cher (brigade Loire, Pascal Cabaret) intervient, dans le cadre du Plan Loire, pour la restauration de frayères à brochets (maîtrise d'ouvrage Etat, financement Contrat de Plan Etat-Région). A ce titre, ce service finance des actions de gestion des jussies dans les annexes fluviales du Loir-et-Cher.

Toutefois, il y a un risque de non reconduction des interventions en 2006, par manque de crédits.

4.3 Région Auvergne

Le groupe de travail "plantes envahissantes Auvergne" s'est réuni le 8 juin 2005 à Clermont-Ferrand, présentant les actions 2004 et 2005, en cours.

4.3.1 Principales actions 2004-2005

Il en ressort (aucun membre auvergnat présent ce 24 novembre, compte-rendu succinct par L. Maman) :

- fiches d'inventaire et retour d'informations : bien qu'impliqués dans l'élaboration de la fiche d'inventaire 2004; aucun acteur concerné ne l'a mise en œuvre dans son travail de terrain, par manque de motivation, semble-t-il ; mêmes types de questions qu'ailleurs : une carte suffit-elle? Carte indispensable mais précision? Echelle du sous-bassin versant? Fiche à incorporer dans les études préalables aux CRE? **Cela milite pour une coordination régionale effective!**
- la structuration des acteurs est envisagée, à l'initiative de la délégation Loire Allier amont de l'agence, mais cela n'a semble-t-il pas avancé, à ce jour.
- le CBN du Massif Central continue la récolte des données, et nous attendons des informations ;

... Mais aussi différentes actions des acteurs régionaux :

- Le PNR des Volcans d'Auvergne, avec un "guide des végétaux envahissants" fourni fin 2004, une enquête, qui n'a eu que peu de succès ; des journées de sensibilisation, qui ont été bien suivies en Haute-Dordogne, avec l'EPIDOR, poursuivies en 2005 (fête du Parc, 11 septembre), cartographie des espèces envahissantes lacustres avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.
- Le PNR Livradois-Forez, avec des actions de gestion dans le cadre des CRE (Dore, Riomais), une plaquette de sensibilisation vers les communes, entreprises du BTP, pépiniéristes, des conseils ponctuels sur l'entretien, le nettoyage des terres,...
- La FREDON, qui a essayé la mousse Waipuna, sur différentes espèces, comme l'Ambrosie (efficace), et sur les jussies, pas concluant. Nous attendons le détail de ces infos.
- Différentes actions de sensibilisation (DDAF 03, DDE 03, Conseil Général 63) envisagées auprès des services routiers pour essayer d'arrêter le broyage des renouées, source active de propagation.
- Conservatoire des Sites de l'Allier, avec gestion des jussies, dans le cadre du contrat Natura 2000 "val d'Allier sud".
- LPO ("programme Loire-Nature"), avec plusieurs expériences sur jussies, robiniers, érable négundo, galéga.
- Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne, avec des interventions de renaturation en forêt alluviale, pour concurrencer la renouée, et des résultats prometteurs.
- 2è volet de la formation avec le CBN du Massif Central, en septembre 2005 ;
- Communication : diffusion de la plaquette de la FRANE, et infos envisagées aux jardinerias, mais avec quel portage?

...reste à régler l'animation du groupe de travail régional "Auvergne", pour laquelle le CEPA est sollicité, sur la base d'un état des lieux à réaliser pour la fin 2006. Parmi les participants, les Conseils Généraux du Puy-de-Dôme et de l'Allier, insistent sur la nécessité de définir une stratégie pour la fin 2006, en liaison avec le Programme Interrégional Loire Grandeur Nature.

Cette question devrait avancer en 2006, en liaison avec la délégation de l'agence, l'Equipe plan Loire et la DER (Direction des espaces ruraux de l'agence de l'eau Loire-Bretagne)...

4.4 Limousin

4.4.1 Contexte en Limousin

Les plantes exotiques envahissantes sont arrivées par l'ouest de la région.

La première réunion sur cette thématique a eu lieu le 18 octobre 2005 et elle a réuni 50 personnes pour 65 convocations envoyées, donc un beau succès.

Les premières stations, notamment de jussies, datent d'il y a une douzaine d'années. Mais 20 000 étangs existent dans le Limousin, donc ces invasives ne peuvent que progresser. En outre, Les problèmes de jussies se posent aussi sur les petits cours d'eau. A l'exemple des premiers chantiers, qui ont eu lieu en 2005 sur la Brame, en septembre. En 2001/2002, il n'y avait que 2 m² de jussies, aujourd'hui 8 kms du cours d'eau sont colonisés. Le chantier d'arrachage manuel avec une entreprise d'insertion, sans expérience, a eu lieu pendant 1 mois, en période de très basses eaux et a coûté 3000 € pour 3 kms (soit 1€/m linéaire). Les déchets ont été stockés sur une bâche en attendant que des tests de compostage soient menés : une négociation est en cours avec l'agglomération de Limoges.

Les problèmes de renouées se posent le long des routes, problèmes à voir avec les Conseils Généraux. La coordination se met en place. Le CREN Limousin est sollicité pour assurer l'animation du groupe de travail régional, ce qui semble bien parti, compte tenu de la dynamique locale. Le CREN Limousin collectera les données et les transmettra au CBNMC. En outre, une communication a été faite vers l'extérieur par l'intermédiaire de la télévision et de la radio (France Info).

4.5 Problèmes posés par le fonctionnement de ces groupes de travail, en 2006.

Les modalités du 9^{ème} programme d'intervention devraient être validées par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au plus tard au milieu de l'année 2006. Les différents services de l'agence travaillent donc ardemment pour finaliser leurs propositions dans les délais.

Les actions sur les plantes exotiques envahissantes ne pourraient désormais être financées que dans le cadre de programmes contractuels, type contrat de restauration et d'entretien (CRE), ou autre type de contrat pluriannuel à caractère territorial, mais probablement plus du tout au titre de travaux isolés.

Devant les problèmes sans cesse accrus par ces végétaux invasifs et la forte demande sociale qui en résulte, l'Agence de l'eau et ses partenaires ont besoin de savoir **vers quelle politique s'orienter dans l'avenir** pour la gestion des espèces envahissantes (après 2006) : quels sont les résultats obtenus après plusieurs années d'interventions et quels seront les moyens à mettre en œuvre, voire faudra-t-il y mettre autant de moyens, qu'actuellement ? N'est-il pas temps de modifier radicalement cette politique ?

L'objectif est donc de faire un état des lieux pour fin 2006 car ce sera la fin du 8^{ème} programme, de la 2^{ème} phase du programme "Loire-Nature" et du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature.

Le financement des groupes de travail régionaux peut s'inscrire dans le cadre de cet état des lieux pour fin 2006. Sinon, il risque de n'y avoir aucun moyen de l'agence, par la suite compte tenu des graves tensions budgétaires 2005 et 2006.

Plusieurs solutions faciliteraient le financement de ces groupes de travail régionaux par l'agence de l'eau, à court terme (2006) :

- que chaque opérateur concerné (CBN et CREN) apporte un autofinancement ;
- que ces missions soient co-financées avec plusieurs partenaires, notamment les DIREN, Conseils Régionaux, ou Conseils Généraux.

A moyen terme, les réflexions sur l'après 2006, par exemple sur le prochain programme Loire Nature et le Plan Loire Grandeur Nature, devraient intégrer les "espèces envahissantes" comme un volet à part entière de ces programmes.

Pour argumenter dans le sens de ces démarches, en faveur des coordinations régionales "plantes invasives", il serait intéressant de montrer les évolutions de ces populations entre 2002 et 2006, afin notamment de sensibiliser les élus qui sont dans les différentes instances de décision.

L'équipe plan Loire prévoit un stage de fin d'étude pour finaliser ce bilan 2006, ainsi qu'une prestation pour le volet économique. Ces éléments permettront d'établir quelques prévisions pour 2007-2013.

5 Points divers

5.1 Informations diverses d'Alain Dutartre

Alain Dutartre a transmis par courrier électronique un avis et des informations pour notre bassin, en plus de ses interventions en région Centre, discutées en groupe de travail régional :

- *Un point qui me semble extrêmement important : le débat qui a eu lieu le 8 novembre après midi lors de la réunion du groupe "Région Centre" sur les difficultés de financement du projet de bilan régional, auquel est*

venu s'ajouter l'information sur la disparition programmée de l'équipe Plan Loire (si j'ai bien compris), me semble annoncer des lendemains qui chanteront encore moins pour la réflexion, la coordination et les actions de gestion des plantes envahissantes... Sans doute pas de quoi en faire un drame mais de quoi piquer une colère (juste, je l'espère) sur une sorte d'aveuglement plus ou moins consenti (conscient) de la part d'organismes gestionnaires responsables (état et région en l'occurrence)... Cette colère peut (devrait ?) se transformer en une information de synthèse issue du groupe de travail, largement diffusée à tous ses interlocuteurs, signalant l'importance des enjeux de cette gestion (sachant que la "non-intervention" peut être un choix de gestion) et les conséquences (économiques, environnementales, etc.) des négligences dans ce domaine...

Je serai évidemment partant pour participer à la rédaction d'un texte de ce type émanant du groupe si cette proposition reçoit son accord...

- *Dernière information : il semble que le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche se réveille un peu. Je vais transférer pour information après ce présent message un courriel d'un très récemment nommé "Rapporteur National - Désherbage zone aquatique et subaquatique"*+ du service de la protection des végétaux et la réponse que je viens de lui faire. Le questionnaire joint me rappelle des choses déjà lues voici quelques années. Jacques, que je viens d'avoir au téléphone, a eu un contact direct avec cette personne et pourra, éventuellement te donner quelques compléments sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, le fait que ce ministère bouge sur ces questions est un signe plutôt positif...*

Reste à voir comment accompagner / participer à cette démarche...?

**+(document disponible sur demande à Lucien Maman, pour ne pas alourdir ce compte-rendu.)*

5.2 Edition et diffusion du cédérom de la journée technique du 27 novembre 2003

Les actes de la journée technique du 27 novembre 2003 "plantes envahissantes du bassin Loire-Bretagne" sont en cours de diffusion auprès des participants à cette journée, ainsi qu'aux invités et à tous ceux qui en ont fait la demande, soit environ 200 personnes.

Il en restera 200 pour plus tard, à demander à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

6 Restitution des travaux du groupe "bassin" et programme 2006

6.1 Communication du groupe de travail "bassin" : un 4-pages

Les différentes démarches 2004-2005 du réseau, coordonnées par le groupe de travail "Loire-Bretagne plantes envahissantes", à l'échelle du bassin, vont être restituées sous la forme d'un 4-pages à éditer, dont la maquette a été soumise aux différents membres et discutée ce 24 novembre. Depuis, de nouvelles contributions, par courrier électronique, ont été intégrées. Une maquette définitive pourra être établie pour la fin décembre (fin du CDD de Morgane Le Breton).

6.2 Etudes, stages et prestations 2006

Compte tenu des résultats des différentes études et démarches 2005, l'Equipe plan Loire propose au groupe de travail "bassin" de lancer les études et prestations suivantes en 2006 :

6.2.1 Prestations :

Les besoins exprimés en 2005, à la fois par les différents groupes de travail, et les partenaires publics techniques et financiers, dont l'agence de l'eau Loire-Bretagne, nécessitent de réaliser **en 2006 un état des lieux concernant la gestion des plantes envahissantes, sur le bassin de la Loire.**

Devant les problèmes sans cesse accrus par ces végétaux invasifs et la forte demande sociale qui en résulte, l'Agence de l'eau et ses partenaires (Etat, collectivités territoriales) ont besoin de savoir vers quelle politique s'orienter dans l'avenir pour la gestion des espèces envahissantes (après 2006) : quels sont les résultats obtenus après plusieurs années d'interventions et quels seront les moyens à mettre en œuvre, voire faudra-t-il y mettre autant de moyens, qu'actuellement ? N'est-il pas temps d'infléchir radicalement cette politique ?

L'objectif est donc de faire **un état des lieux et des retours d'expériences pour fin 2006** car ce sera la fin du 8^{ème} programme, de la 2^{ème} phase du programme "Loire-Nature" et du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature.

La prestation consistera à **analyser les retours d'expériences des différents groupes de travail, notamment sur le plan économique**, ainsi qu'à **formaliser leurs besoins pour l'avenir**, avec les **budgets prévisionnels** correspondants.

Ce marché est évalué à 20 000 € TTC, et devrait être lancé courant du 1^{er} trimestre 2006, sous réserve de l'accord définitif de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui le financera à 100%.

6.2.2 Stage :

En outre, un stage de fin d'étude a été proposé pour :

- aider les différents groupes de travail à **formaliser leurs retours d'expériences et les valoriser, par des recommandations techniques** pour optimiser la gestion de ces espèces envahissantes ;
- **définir les besoins dans l'avenir, en fonction des différentes politiques publiques "eau et environnement"**, mises en œuvre, dans le bassin de la Loire, comme le 9^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et la DCE, Natura 2000 et la prochaine phase du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature (dont "Loire-Nature").